RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 977D112D-1FAC-8FD9-8123-B843B09E48C7

8 MAI

SCCV au capital de 1.000 €

SIEGE SOCIAL :
116 rue de Rome
13006 MARSEILLE

911 456 978 R.C.S. MARSEILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
ET LE VINGT-QUATRE JUILLET
A DIX HEURES

Les associés de la société 8 MAI se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation effectuée par le Gérant.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les associés présents lors de leur entrée en séance.

Monsieur Olivier PICHON préside la séance en sa qualité de Gérant de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que tous les associés sont présents.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence
- Les copies des lettres de convocation à la présente assemblée
- Le texte des résolutions proposées

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'une cession de part sociale ;
- Modification de l'article 7 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du texte des résolutions proposées.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, sont successivement mises aux voix.

DS

Docusign Envelope ID: 977D112D-1FAC-8FD9-8123-B843B09E48C7

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de la société ROME IMMOBILIER de céder la part sociale lui appartenant dans la société au profit de la société HOLDING OP, SAS au capital de 500 euros, dont le siège social est à MARSEILLE (13006), 116 rue de Rome, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Marseille sous le n° 829 367 168, approuve ladite cession et agrée expressément la société HOLDING OP en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale, sous réserve que la cession de part approuvée précédemment se réalise, décide de modifier l'article 7 des statuts, lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 7 - Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000 €), divisé en CENT (100) parts sociales de 10 € de valeur nominale, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs lors de la constitution et conformément à une cession de part en date du 24 juillet 2026, savoir :

- ✓ **La société FORTIA**,
 à concurrence de QUATRE-VINGT-DIX NEUF PARTS,
 numérotées de 1 à 99, ci …… 99 parts

- ✓ **La société HOLDING OP**,
 à concurrence d' UNE PART,
 numérotée 100, ci …… 1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social …… 100 parts »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt, y compris le dépôt dématérialisé, au Greffe du Tribunal des activités économiques.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DS
OP

Docusign Envelope ID: 977D112D-1FAC-8FD9-8123-B843B09E48C7

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal établi et signé après lecture par le Président de séance et les associés présents ou représentés.

Olivier PICHON
Président de séance



SARL FORTIA
Représentée par Monsieur Olivier PICHON



SAS ROME IMMOBILIER
Représentée par Monsieur Olivier PICHON

